



Demande d'adhésion – Autorisation parentale

L'adhésion au club Échiquier Gérômois donne automatiquement droit à une licence FFE qui elle seule permet de participer aux tournois officiels.

Les séances d'entraînement comprennent une séquence d'une vingtaine de minutes consacrée à l'apprentissage des techniques de jeu et se poursuivent par des parties d'échecs entre les enfants. Bien que les échecs soient une activité ludique, celle-ci nécessite néanmoins un minimum de discipline et d'attention qui devra être accepté par chacun des enfants pour le bon déroulement des séances.

Les enfants ne seront sous la responsabilité de l'animateur que pendant la durée officielle des séances et à l'intérieur de la salle prévue à cet effet.

En cas d'indisponibilité de l'animateur ou de la salle de jeu pour une séance donnée, sans qu'une solution de remplacement n'ait pu être mise en œuvre, le représentant légal sera informé, le plus tôt possible, de préférence par email ou éventuellement par sms. Cette information sera également donnée sur le site Internet du club www.echiquier-geromois.fr dans l'onglet Agenda / Séances du club. Pour des raisons de sécurité et d'organisation, il est de même demandé au représentant légal d'informer si possible l'animateur de toute absence ou retard significatif de l'enfant.

Informations obligatoires

Nom et prénom de l'enfant : _____

Date de naissance : ___/___/_____ (cette information sert uniquement à déterminer la catégorie d'âge)

Nom et prénom d'un représentant légal : _____

Adresse postale : _____

N° de téléphone : _____

Adresse email : _____

Licence Jeune (prix 25,00 € ou 5,00€ pour une adhésion postérieure au 1^{er} mars de la saison sportive)

Elle permet de participer à tous les tournois officiels de type « rapide » (moins de 60 minutes par joueur). Pour les jeunes qui souhaiteront participer à des tournois « lents » le club prendra à sa charge le passage à une licence FFE de type A. La cotisation est à régler dans le mois qui suit l'adhésion et au plus tard avant fin octobre pour le renouvellement.

L'enfant est-il autorisé à quitter la salle sans attendre la personne chargée de l'accompagner ? **oui / non**

Merci de prendre connaissance des obligations suivantes (voir site Internet : Adhésion / Certificat médical)

- Pour leur première adhésion, tous les joueurs doivent fournir une attestation médicale d'aptitude à participer à des compétitions d'échecs. Ce certificat est à renouveler tous les 3 ans.
- Pour le renouvellement de l'adhésion, sous réserve qu'il y ait un certificat médical valide en cours, les joueurs doivent fournir une déclaration personnelle QS-SPORT
- Le club a l'obligation d'archiver ces documents.

Bon pour accord, le ___/___/___ (signature du représentant légal)